

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1063

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport propose aussi une évaluation de l'impact d'une baisse de l'âge légal de départ en retraite sur l'organisation et le financement du secteur de l'aide à domicile. Il détermine les conséquences sanitaires et sociales du refus du Gouvernement de mettre en œuvre une réforme des retraites juste pour toutes et tous, en ramenant l'âge légal de départ à la retraite à soixante ans. Ainsi, il détermine les économies qui seraient réalisées sur le secteur de l'autonomie, en permettant aux potentiels bénéficiaires de partir en retraite plus tôt, en meilleure santé, et avec une pension plus élevée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons mettre en avant le fait qu'une autre réforme des retraites est possible.

Bien vieillir c'est arrêter de travailler à un âge raisonnable : nous défendons, comme la plupart des Français, l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, comme c'était le cas dès 1982.

En 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élevait à 62 ans et 4 mois, en augmentation de 2 ans depuis 2010, et atteindra sans réforme 64 ans en 2040. Mais l'espérance de vie ne suit pas le rythme des reculs passés : « Les gains d'espérance de vie seraient entièrement consacrés à allonger la durée d'activité après 60 ans », selon le COR.

Les inégalités se creusent et les plus pauvres sont bien plus pénalisés par un recul de l'âge de la retraite et de l'allongement de la durée de cotisation. C'est aussi pour cela que nous défendons une pension à taux plein pour 40 annuités, contre 43 actuellement, ce qui permettrait à une personne ayant commencé de travailler à 20 ans de partir à taux plein à 60 ans.

Le recul de l'âge légal de départ en retraite imposé par le gouvernement sans vote à l'Assemblée, va augmenter le risque de maladies professionnelles, et va avoir un fort impact sur la santé des plus âgés. Le secteur de l'aide à domicile est déjà sous financé et en pénurie de personnels. Cette réforme, si elle n'est pas retirée, va augmenter drastiquement le nombre de bénéficiaires, le nombre de personnes malades, et les probabilités de pathologies graves (handicap, douleurs articulaires, impossibilité de se déplacer, pathologies psychiques ...).

La retraite à 60 ans permet de partir en meilleure santé, et donc aurait un impact non négligeable sur le financement et l'organisation du secteur de l'aide à domicile. Il n'est ni sérieux ni honnête de travailler sur le « bien vieillir » en France, sans évoquer l'âge de départ en retraite.